

Rapport de jugement

Chaque commissaire doit établir son rapport et l'envoyer :
- dans les 8 jours par courrier postal au responsable du GT Homologations des Résultats, René RAUWEL 142 chemin du Widdebrouck 62120 Aire sur la Lys **avec le chèque du club correspondant à la redevance CNEAC**
- au GT hoopers par courriel à l'adresse hoopers@sportscanins.fr.

Territoriale :

Club :

Président(e) :

Lieu du concours :

Nom du commissaire :

Date du concours :

Nombre de concurrents inscrits :

Sénior : Jeune : Handi :

Accueil :

Concours : Extérieur Intérieur Sous abri En salle

Nature du sol :

Organisation :

Progesco :

Sonorisation :

Micro HF : Oui Non

Secrétariat :

Affichage :

Nombre de concurrents	S	J	H	Total
Niveau 0				
Niveau 1				
Niveau 2				
Niveau 3				
Nombre de passage				

Liste des Pass délivrés :

Liste des brevets délivrés :

Commentaires :

Etablissement d'un compte-rendu annexe : Oui Non

Début des épreuves : **Fin des épreuves :** **Remise des prix :**

Le :	Signature du commissaire :
PJ : un chèque à l'ordre de la SCC	

A remplir dans le cas d'éléments particuliers survenus lors du concours et demandant une argumentation complémentaire au rapport initial.

Régionale :
Président(e) :

Club :
Lieu du concours :

Commentaires :

Fait le
Signature du commissaire

A